

Cadres territoriaux

Bulletin de l'UFICT-CGT des Services publics

Des ICTAM organisés·es à l'offensive !



Jésus de Carlos et Emmanuelle Polez
Co-secrétaires généraux

Ce 8^e numéro de rentrée est l'occasion de rendre hommage à l'ensemble des travailleurs-euses et aussi des cadres et professions intermédiaires, notamment ceux et celles de la territoriale, ayant permis la réussite des JO de Paris en matière de qualité des services publics de transports, de santé, de secours, de loisirs et de culture. Nous saluons aussi les combats des syndicats, notamment à Paris, qui ont gagné la compensation financière des temps de travail exceptionnels, la pérennisation d'emplois statutaires et des garanties collectives.

À l'heure où nous écrivons, la nomination d'un 1^{er} ministre qui ne respecte pas les résultats des élections législatives est un déni de démocratie. Il y a urgence de gagner l'abrogation de la scélérate réforme jupitérienne des retraites et l'augmentation

de 10 % du point d'indice, la revalorisation des grilles indiciaires. Nous devons toutes et tous nous mobiliser ce 1^{er} octobre pour refuser la politique d'austérité à venir du gouvernement.

Notre fédération prépare la riposte avec les états généraux des services publics territoriaux. Notre UFICT doit y prendre toute sa place.

Notre 11^e congrès se tient dans quelques jours. Nous aurons à cœur de débattre et de voter nos orientations pour trois ans. En plus des enjeux de qualité de vie syndicale pour renforcer et développer la syndicalisation et l'affiliation des ICTAM, y seront abordés, lors de tables rondes, deux leviers d'action dont disposent les cadres territoriaux-ales : préserver les services publics des idées d'extrême droite et mettre en œuvre l'impérieuse transition écologique. Nous sommes impatient-es d'accueillir les 90 délégué-es avec un enthousiasme débordant et une détermination sans faille ! Cet événement sera une occasion unique de partager nos expériences, de renforcer notre unité et de construire ensemble un rapport de force solide. Ensemble, nous pourrons obtenir les revendications spécifiques que nous méritons. Votre représentation de tou-ttes les affilié-es UFICT et votre participation active seront essentielles pour faire de ce congrès un véritable succès.

SOMMAIRE

- **SONDAGE** P2
L'heure est à la syndicalisation des A, B et agent-es de maîtrise
- **ACTUALITÉS** P3-4
 - Face à l'idéologie d'extrême droite et aux politiques de discrimination à venir, notre responsabilité est d'alerter et de résister collectivement
 - Le vote des cadres de la fonction publique pour l'extrême droite, une énigme ? Comme le comprendre ? Comment le combattre ?
- **DOSSIERS** P5-6
 - L'intelligence artificielle, notre nouvelle collègue ? Interview de Matthieu Trubert, co-animateur du collectif numérique UGICT CGT
 - Zoom sur la profession d'aide-soignante dans un service d'autonomie à domicile - Interview de Charlotte
- **VIE DE L'UFICT** P7-8
 - Au congrès de l'UFICT-CGT des Services publics, deux tables rondes pour les cadres territoriaux-ales : transformation environnementale et position face aux politiques discriminatoires
 - Livret des psychologues territoriaux-ales
 - Mobilisation des psychologues territoriaux-ales
- **VIE DE L'UFICT** P9
- **ÉCHOS** du CSFPT P9
- **VIE DES SYNDICATS** P10
- **ACTUALITÉS UGICT** P11
Catégories B : professions invisibilisées et déclassées
- **A VOIR, À LIRE** P12
- **CALENDRIER & FORMATIONS** P12





SONDAGE

Chère lectrice, cher lecteur, donne-nous ton avis sur le magazine « Cadres territoriaux »



Le magazine trimestriel «Cadres Territoriaux» est diffusé depuis 3 années à plus de 10 000 exemplaires auprès des territoriaux-ales affilié-es UFICT. À la parution du 8^e numéro, l'équipe de rédaction de l'UFICT réfléchit à son amélioration et sollicite ton opinion au travers d'une enquête de lectorat : ton appréciation du support, ton mode de lecture et tes attentes... Nous te remercions sincèrement de ton retour d'ici le 31 octobre 2024.

Chère lectrice, cher lecteur, donne-nous ton avis sur le "magazine Cadres Territoriaux"

- Quel lecteur-riche es-tu ?**
- Je lis du début à la fin
 - Je lis la plupart des articles
 - Je ne lis que quelques articles dans le numéro
 - Je n'ai jamais lu la publication

As-tu des suggestions pour améliorer ce magazine ?

- Quelle est ton impression globale de la publication ?**
- Peu intéressante
 - Très intéressante

- Quel support souhaiterais-tu le futur magazine ?**
- Papier
 - Numérique
 - Papier et numérique

Quels sont les thèmes que tu souhaites voir aborder dans les futures publications ?



Pour la version papier, sondage à retourner : UFICT CGT des Services publics - case 547-1 - 263 RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX - ufict@fdsp.cgt.fr

ACTUALITÉS

Face à l'idéologie d'extrême droite et aux politiques de discrimination à venir, notre responsabilité est d'alerter et de résister collectivement

Les idées d'extrême droite progressent dans la société et sur les lieux de travail

Cela a des conséquences directes sur de nombreux-ses collègues, allant de la crise du sens au travail jusqu'à une détérioration grave de la santé mentale. Nous sommes concerné-es par les risques que fait peser l'idéologie d'extrême droite dans les prochaines années sur nos services publics. L'émergence de politiques discriminatoires met en danger l'universalité des droits, mais aussi l'utilité sociale des fonctionnaires. Dans notre baromètre 2023, 57 % des agent-es de catégorie B de la fonction publique vivent un véritable déclasserement et sont soumis-es à des risques psychosociaux (Baromètre 2023, Opinions et attentes des professions intermédiaires et techniciennes - voir QRcode ci-contre).

Nous pouvons faire vivre notre responsabilité professionnelle

Pour les agent-es de catégorie A en position d'encadrement, l'exercice de la responsabilité professionnelle est indissociable d'une participation aux orientations stratégiques, mais au service de l'intérêt général. Les cadres supérieur-es de la fonction publique ne doivent pas oublier qu'ils-elles exercent une responsabilité plus importante dans la mise en œuvre des principes du service public compte tenu de la nature de leurs missions dans le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques.

Par ailleurs, en cas de politiques discriminatoires à l'encontre des usagers et usagères, les fonctionnaires ne peuvent pas reporter la responsabilité sur leur hiérarchie, l'autorité politique ou sur leurs équipes pour excuser ou atténuer la portée de ses décisions dans le cadre de l'application de politiques discriminatoires (article L.121-9 du code général de la fonction publique - QRCode ci-contre). Nous avons tous une marge d'appréciation des ordres que nous recevons et nous avons

une obligation de proposer des alternatives. Nous pouvons notamment alerter l'employeur sur les risques pénaux encourus, refuser de prendre la responsabilité d'une action contraire à la loi ou à la jurisprudence constitutionnelle, puis résister aux directives qui seraient contraires aux droits fondamentaux universels et à la dignité humaine. Ces principes ne doivent pas nous exposer à des sanctions arbitraires ou à des menaces sur notre carrière ou notre santé. C'est pourquoi l'UFICT-CGT met à disposition des syndicats un modèle de courrier en direction des employeurs publics en cas de discrimination politique, religieuse, syndicale, selon l'origine ethnique ou l'apparence physique.



ÉCRIRE À L'EMPLOYEUR PUBLIC

Ce courrier vous permet d'interpeller l'employeur afin qu'il agisse pour prévenir les situations de violences discriminatoires.

Il est particulièrement adapté aux situations relevant du champ de compétences de la formation spécialisée attachée au CST.

Dans l'idéal, il faut :

- Discuter de son contenu avec la direction syndicale, mais aussi avec les agent-es en AG.
- Y intégrer des exemples constatés sur le terrain ou d'éventuelles craintes préventives que vous pourriez avoir.
- Le signer en intersyndicale pour lui donner le maximum de poids.
- Le présenter aux agent-es en AG et les informer sur les suites données par l'employeur.

Courrier modèle alerte discrimination >>



ACTUALITÉS

Le vote des cadres de la fonction publique pour l'extrême droite, une énigme ? Comment le comprendre ? Comment le combattre ?

Historiquement, le vote des fonctionnaires était un vote pour les partis de gauche, notamment chez les cadres. En 2002, seul-es 2 % des cadres de la fonction publique votaient à l'extrême droite.

En 2012, à la présidentielle, les fonctionnaires votent encore majoritairement à gauche (plus de 60 % au 2^e tour de la présidentielle pour F. Hollande), mais le politiste Luc Rouban note une 1^{re} césure avec une augmentation notable du vote des catégories ouvriers-ères et employé-es pour l'extrême droite. Il parle d'une « fonction publique coupée en deux ».

Cette fracture est en train de se résorber... dans un sens inquiétant : le nombre de cadres de la fonction publique qui votent pour l'extrême droite ne cesse d'augmenter.

En juin 2024, Rouban observe que les in-

tentions de vote pour le 1^{er} tour des législatives donnent 24 % de voix pour le RN chez les cadres de la fonction publique (contre 9 % à la présidentielle de 2022).

Il avance plusieurs explications : une plus grande sensibilité au renforcement de l'autorité de l'État; les conséquences sur la fonction publique en France de la mise en place de modèles anglo-saxons (qui fragilise les services publics et le statut auquel-les restent attaché-es les fonctionnaires); la confrontation des services publics à des questions sociales qu'ils n'ont pas les moyens de résoudre... Il constate d'une part une forme de radicalisation à droite d'une partie des cadres de la fonction publique,

d'autre part l'émergence d'un vote protestataire d'extrême droite.

Quels enseignements en tirer ?

Poursuivre notre campagne sur l'imposition du programme du RN et renforcer notre action pour donner aux services publics les moyens dont ils ont besoin.

Le collectif fédéral propose une formation en territoire.

COMBATTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE
Une lutte syndicale à part entière

Les syndicalistes ont une responsabilité majeure dans la lutte contre le fascisme.

UNIS
CONTRE L'EXTRÊME DROITE
POUR LE PROGRÈS
SOCIAL ET L'ÉGALITÉ
DES DROITS

la cgt

la cgt

Visa

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE NOTRE NOUVELLE COLLÈGUE ?

INTERVIEW

Matthieu Trubert, co-animateur du collectif numérique UGICT CGT

Des expérimentations sur l'intelligence artificielle fleurissent dans nos collectivités. Une nouvelle pratique qui suppose d'en mesurer les impacts, tant sur l'organisation du travail des agent-es que sur le rapport à l'usager-ère. Aussi, Matthieu TRUBERT, co-animateur du collectif numérique UGICT-CGT, nous répond...

Matthieu, peux-tu nous définir en quelques mots l'IA-Intelligence Artificielle ?

Un ensemble de technologies informatiques particulières de traitement de l'information visant à reproduire une forme d'intelligence humaine.

Selon toi, quelle place l'IA occupera-t-elle dans la fonction publique d'ici cinq ans ?

Trois scénarii possibles :

- un gadget : utilisée ou non, efficace ou pas, mais non intégrée dans l'organisation du travail,
- un outil : intégrée dans l'organisation du travail, mais sans ingérence entre le travail prescrit et le travail réel,
- un automate : ingérence entre le travail prescrit et le travail réel, avec un accroissement des risques sociaux-organisationnels et de perte de sens du travail.

Quelles sont les principales applications de l'IA qui doivent nous inquiéter ?

Toute application écartant le principe de l'humain en contrôle et laissant la prise de décision à la machine, le profilage* et l'utilisation de données personnelles, voire sensibles, comme les données de santé ou biomé-

triques. Mais aussi l'IA appliquée au monde du travail : recrutement, licenciement, évaluation, promotion, prescription du travail, surveillance. D'autre part, il ne s'agit pas de sacrifier à l'inclusivité, à l'humanité et à la capacité à prendre en compte la diversité des usagers et usagères.

Concrètement, la mécanisation des tâches de nettoyage dans les écoles a conduit à une perte de technicité pour les agent-es d'entretien, à l'externalisation et à la suppression de postes. L'automatisation des démarches administratives en mairie a déshumanisé le service public local en éloignant les usagers et usagères des agent-es. Le déploiement de l'IA dans l'éducation réduit les rôles des assistant-es sociaux-ales et des cadres territoriaux-ales de simples gestionnaires de projet. Ces évolutions technologiques favorisent souvent des intérêts particuliers au détriment des travailleurs et travailleuses. Cela entraîne une perte de sens, d'imagination et de complexité dans le travail.

Et plus précisément, pour les cadres territoriaux ?

L'introduction de l'IA dans la fonction publique territoriale présente plusieurs défis



pour les cadres. Leurs postes seront impactés, aussi ils-elles devront s'adapter à ces évolutions et acquérir de nouvelles compétences. D'autre part,

sur le plan éthique, les cadres doivent veiller à ce que les systèmes d'IA soient utilisés de manière responsable et éthique. L'IA peut être un levier pour moderniser et dynamiser l'emploi public, rendant les postes plus attractifs, mais les cadres doivent être formés aux nouvelles technologies et accompagnés dans la transition pour maximiser les bénéfices.

Ces problématiques montrent que l'intégration de l'IA dans la fonction publique territoriale est un processus complexe qui nécessite une approche réfléchie et structurée.

Quelle est la position de la CGT et l'UGICT-CGT par rapport à l'IA ?

Il s'agit de la question — séculaire — de l'automatisation et donc aujourd'hui des mutations du travail liées à sa transformation numérique. Pour citer la fiche 12 du document d'orientation du 19^e congrès de l'UGICT « Mettre l'intelligence artificielle au service d'un nouveau modèle

économique, social et environnemental... et souligner la capacité de l'IA à façonner nos sociétés, ce qui impose de ne pas abandonner son développement à des intérêts privés, mais de concevoir un modèle alternatif centré sur l'humain et la satisfaction de ses besoins économiques, sociaux et environnementaux... ».

Notre devise : garder de l'humain dans nos services publics.

* Profilage : selon le règlement européen sur la protection des données (RGPD), c'est le traitement automatisé des données à caractère personnel qui consiste à utiliser ces données pour évaluer certains aspects de la personne concernée et analyser ou prédire ses intérêts, son comportement ou d'autres attributs.

ZOOM SUR LA PROFESSION D'AIDE-SOIGNANTE DANS UN SERVICE D'AUTONOMIE À DOMICILE

INTERVIEW | **Charlotte**

Charlotte, peux-tu te présenter ?

Âgée de 42 ans, je travaille au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Rennes depuis 2001. J'ai commencé par un job d'été en tant qu'agent de restauration dans un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). Après 2 mois de mission, des vacances m'ont été proposées dans plusieurs EHPAD. En 2005, le concours d'adjoint technique m'a permis de rester plusieurs années dans un même établissement. En 2010, j'ai eu l'opportunité de suivre une formation afin de devenir aide-soignante. Après 12 ans dans les EHPAD et mon diplôme DEAS** en poche, j'ai intégré le SAD (Service d'Autonomie à Domicile).

Peux-tu nous décrire ta journée de travail ?

J'accompagne les personnes âgées à partir de 60 ans qui sont dans l'incapacité d'effectuer les gestes de la vie quotidienne : soins d'hygiène, c'est-à-dire aide à la douche et toilette (rasage, brossage de dents...), aide à l'habillage, aide au lever et à la marche, réfection du lit médicalisé et petit entretien lié aux soins dont la désinfection de l'environnement de la personne... J'ai aussi un rôle très important d'écoute et de conseils auprès du bénéficiaire et de son entourage.

Quelles sont tes principales satisfactions ?

Tout d'abord avoir une utilité dans le quotidien

pour des personnes en difficulté physique ou psychique. J'aime ce rapport humain. Chaque matin, je sais que je suis attendue et que je vais apporter une aide bienvenue. Mon travail a un sens. Apporter du réconfort et obtenir des sourires sont pour moi une grande satisfaction de ma journée.

Quelles en sont les contraintes ?

Il y en a plusieurs :

- des horaires atypiques, je travaille essentiellement de coupe, c'est-à-dire le matin et le soir, avec une longue pause l'après-midi,
- le travail le week-end, un sur trois,
- de nombreux aller-retour en voiture,
- enfin, des risques de TMS (troubles musculo-squelettiques) inhérents à notre profession accompagnés d'une charge mentale de plus en plus importante.

Dans 5 ou 10 ans, te vois-tu toujours sur ce poste ?

Dans 5 ans, probablement, mais à temps partiel. Dans 10 ans, tout dépendra de mon état physique et psychologique, mais je pense que je serai déjà dans la réflexion d'un autre projet professionnel. J'ai aussi envie de m'investir sur le plan syndical qui est aussi un travail d'aide et de soutien.

Que t'apporte ton syndicat UFICT ?

J'ai adhéré à la CGT cette année 2024, motivée par la nouvelle nomination de notre



nouvelle secrétaire générale, Sophie Binet. J'ajouterai que la CGT est une organisation dotée d'une histoire. Elle a permis des avancées importantes dans le monde du travail. Il se trouve qu'à Rennes, il y a 2 syndicats CGT : un syndicat ouvrier-ères-employé-es et un syndicat UFICT de cadres. Étant catégorie B aujourd'hui, j'ai adhéré au syndicat UFICT. Ce qui me permet de côtoyer d'autres camarades du secteur médico-social : infirmier-ères, psychologues, ergothérapeutes, responsables d'EHPAD... Je prends aussi conscience des problématiques des encadrant-es, principalement des remplacements de soignant-es, des métiers en tension. Étant déléguée syndicale au syndicat UFICT, l'UGICT-CGT35, j'ai l'occasion de participer à différentes commissions, formations, voire des propositions de participation aux congrès... Mon syndicat m'apporte aussi la possibilité de rencontrer nos collègues de la collectivité afin d'échanger sur les conditions de travail, ce qui est très enrichissant. Et, ensemble, nos deux entités CGT améliorent leur efficacité dans la résolution des problèmes des agent-es auprès de l'administration.

* DEAS : Diplôme d'État d'Aide-Soignant

VIE DE L'UFICT



TABLE RONDE

Leviers d'action des cadres territoriaux sur la transformation environnementale du travail et des politiques publiques

Face au constat des conséquences dramatiques du dérèglement climatique et du pillage de la nature par le capitalisme... Quelles sont les actions concrètes des collectivités territoriales pour la transition écologique ? Quel est le rôle clé à jouer par les ICTAM dans la mise en œuvre de ces initiatives ?

Mercredi 25 septembre 9h00-11h00

Avec la participation de
Tristan FOURNET du syndicat CGT du Conseil départemental des Yvelines, animateur du Radar environnemental de l'UGICT-CGT
Vincent MANDINAUD, chef de projet R&D à l'ANACT sur les questions Environnement et numérique pour partager leurs expertises et expériences

Animée par **Emmanuelle POLEZ**, co-secrétaire de l'UFICT-CGT.

TABLE RONDE

Les cadres face aux politiques publiques discriminatoires : se soumettre, se démettre ou résister ?

Comment les cadres territoriaux devraient-ils réagir face à l'adoption de la loi Asile-Immigration en 2024, surtout avec la montée du Rassemblement national ? Devraient-ils opter pour la soumission, la démission ou la résistance face à des mesures perçues comme contraires aux principes républicains ?

Jeudi 26 septembre 9h00-11h00

Avec la participation de
Lorène CARRERE, avocate en droit public
Jean-François POUPELIN, journaliste à Médiapart
Johnny BENOIT, secrétaire général du syndicat CGT Marignane

Co-animée par **Cécile TAVAN**, administratrice territoriale et **Jean-Michel DELAYE**, membre de la commission exécutive de l'UFICT-CGT

DÉBAT RETRAITE

Enjeu du maintien et de la pérennisation de la CNRACL pour les ICTAM

Pourquoi est-il crucial pour la FPT de défendre la CNRACL afin de garantir une retraite stable et équitable pour tous les agents des collectivités locales, y compris les ICTAM ? Comment une caisse unique permettrait-elle de financer la retraite individuelle et de maintenir un système solidaire et sécurisé, sans recourir au report de l'âge de la retraite pour résoudre les problèmes de financement ?

Mercredi 25 septembre 17h15-18h15

Avec la participation de
Christophe COUDERC, secrétaire général de l'UPR-CGT
Michel CAUSSEMILLE, membre du bureau de l'UPR-CGT

Animé par **Sabino PATRUNO**, membre de la commission exécutive de l'UFICT-CGT

Au congrès de l'UFICT-CGT des Services publics, deux tables rondes pour les cadres territoriaux·ales : transformation environnementale et position face aux politiques discriminatoires

Le congrès de l'UFICT des Services publics se déroulera du 23 au 27 septembre prochain à Martigues (Bouches du Rhône), en présence des délégué·es des affilié·es Ingénieur·es, Cadres, Technicien·es et Agent·es de maîtrise (ICTAM) de notre fédération. En marge des débats et des votes concernant nos futures orientations revendicatives, deux tables rondes seront axées sur des sujets d'actualité cruciaux pour les ICTAM territoriaux·ales.

La première table ronde portera sur la transformation environnementale

du travail et des politiques publiques. Nous aurons le plaisir d'accueillir Tristan Fournet du syndicat CGT du Conseil départemental des Yvelines, animateur du Radar environnemental de l'UGICT CGT, et Vincent Mandinaud, chef de projet R&D à l'ANACT, sur les questions Environnement et Numérique, pour partager leurs expertises et expériences.

La seconde table ronde abordera la position des ICTAM territoriaux·ales face aux politiques publiques discriminatoires et à la montée des idées d'ex-

trême droite. Les intervenant·es seront Lorène Carrere, avocate en droit public, Jean-François Poupeлин, journaliste à Médiapart, et Cécile Tavan, ancienne élève administrative de l'INET.

Ces échanges devraient être centrés sur des leviers d'action concrets à la disposition des ICTAM pour l'exercice de leur métier, afin de garantir l'intérêt général et l'utilité sociale et sociétale des services publics.

VIE DE L'UFICT

PÔLE REVENDICATIF

Livret des psychologues territoriaux·ales

Les psychologues du collectif UFICT-CGT ont réalisé un livret afin de recenser leurs conditions de travail et revendications. Pour eux et elles, il s'agit de fédérer afin d'avoir plus de poids face à leurs structures, mais aussi prendre toute leur place dans le mouvement national actuel de la profession. Le livret sera diffusé ce mois septembre. Les concerné·es y trouveront certainement des informations utiles.

À vous de nous rejoindre dans nos futurs travaux! Bonne lecture à vous!
Contact : psychologuesterritoriaux-ufict@fdsp.cgt.fr



Mobilisation des psychologues territoriaux·ales

Manifestation le 23 mai devant le ministère de la Santé et réunion publique à l'initiative nationale de plusieurs organisations.

Ni le Premier ministre ni celui de la Santé n'ont répondu favorablement aux demandes d'échanges. Mais plusieurs député·es ont répondu présent·es. Des médias ont relayé l'information. **Nous affirmons le refus d'un ordre professionnel et poursuivons notre lutte pour des mesures en faveur de la profession avec la construction de plusieurs actions, notamment à l'Assemblée nationale.**



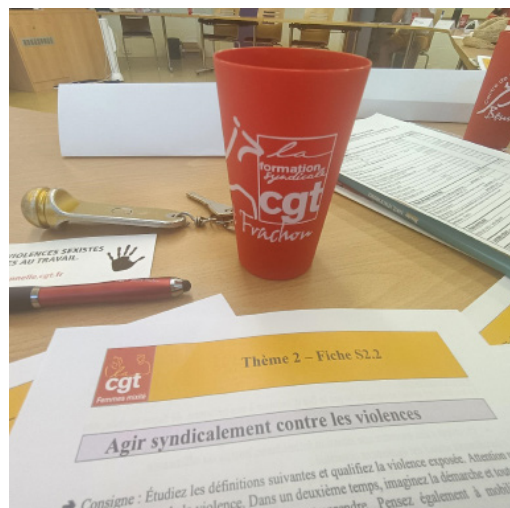
PÔLE VIE SYNDICALE

Pour combattre les violences sexistes et sexuelles au travail, formation de la direction UFICT

La commission exécutive de l'UFICT a suivi la formation « combattre les violences sexistes et sexuelles au travail » : deux sessions de formation organisées au centre de formation Benoît Frachon à Courcelle cet été. Cette volonté politique de la direction a permis de définir ce que sont les VSS, d'avoir des outils pour accueillir et accompagner les collègues dans les syndicats et pour faire pression sur les employeurs afin de mettre en place des politiques de prévention et de traitement des situations de violence

au travail. Ce fut également l'occasion d'aborder les situations de VSS au sein de la CGT et de revenir sur quelques grandes orientations que porte la CGT : le cadre commun, l'abolitionnisme de la prostitution, le combat contre les inégalités femmes-hommes et le refus de toute violence au sein de notre organisation.

Une formation que nous recommandons fortement à tous les affiliés UFICT.



VIE DE L'UFICT

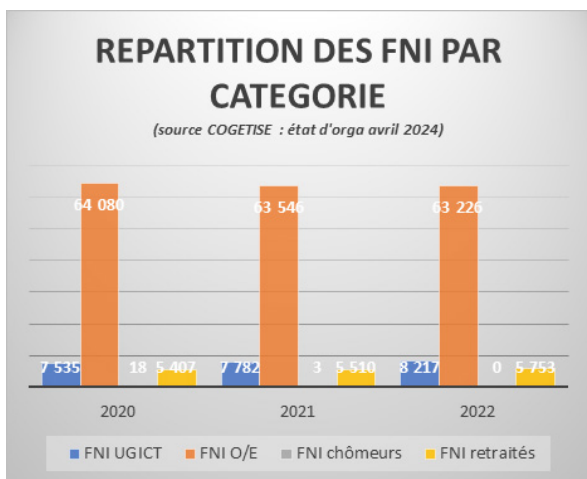
PÔLE VIE SYNDICALE

Bilan de la syndicalisation-affiliation des ICTAM sur 3 ans

Ces éléments sont complémentaires au bilan d'activité Qualité de vie syndicale présenté dans le Guide n° 921 de mars 2024.

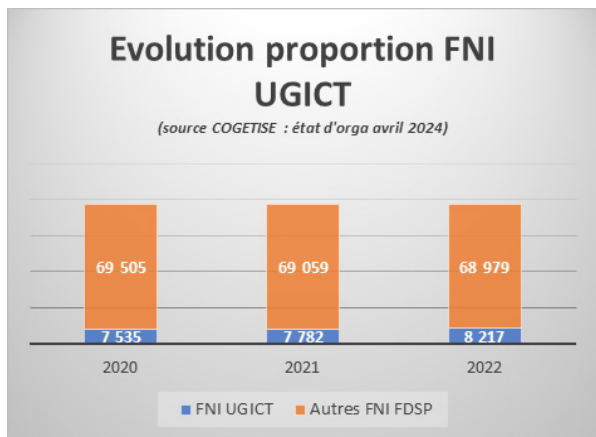
Une augmentation des ICTAM dans la fédération

Les ICTAM représentaient 10 % des syndiqué-es de la fédération en 2020 et 2021. Ils représentaient 11 % en 2022.



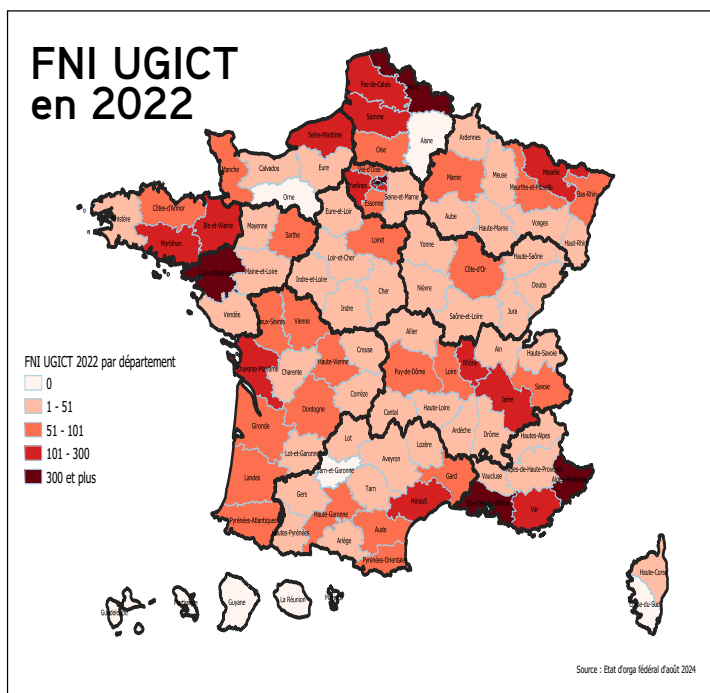
Une syndicalisation qui correspond aux enjeux revendicatifs

L'augmentation de 682 FNI de 2020 à 2022 correspond à une période revendicative traversée notamment par la réforme des retraites et les élections professionnelles de la fonction publique.



Une répartition hétérogène, mais stable, des affilié-es dans les territoires

Une concentration des ICTAM affilié-es principalement dans les zones métropolitaines. Certains départements se renforcent (Hérault, Bas-Rhin, Alpes Maritime, Lozère, Ardèche, Ile-et-Vilaine). La question de la structuration et de l'organisation des ICTAM se pose dans les territoires.



Syndiquer les ICTAM, pourquoi ? Comment ?

Les agent-es de catégorie A, B et maîtrise augmentent dans la FPT. Il y a nécessité de renforcer l'affiliation et la syndicalisation compte tenu des départs massifs à la retraite. Le congrès fédéral de novembre 2023 a validé l'orientation de 10 000 affilié-es d'ici 2027. Il appartient aux syndicats et aux CSD de déployer les plans de syndicalisation. L'UFICT est disponible pour construire les plans de travail.

ÉCHOS DE...

CSFPT

Au cours de la Formation spécialisée n° 1 en charge des statiques, la CGT présentera mi-septembre son expertise aux élu-es représentant des organisations syndicales

et des employeurs territoriaux. Ce partage d'expertise s'inscrit dans le cadre de la réflexion en cours autour de la **définition de nouveaux critères environnementaux**

de la Base de Données Sociales servant à l'établissement du Rapport Social Unique que doivent remettre chaque année les collectivités territoriales.

VIE DES SYNDICATS

CN UFICT

21 juin 2024 à Lyon



Pour répondre à la territorialisation au cours du mandat, après Rennes, Montpellier, Bordeaux, et Dijon, l'UFICT-CGT des Services publics a tenu son dernier Conseil National (CN) à Lyon le 21 juin, en présence d'une quarantaine de camarades et de la CSD 69.

Ambiance pesante et préoccupante à l'aube d'un retour aux urnes le 30 juin et le 7 juillet suite à la dissolution de l'Assemblée nationale

A été dénoncée l'extrême droite aux portes du pouvoir. L'extrême droite pourrait prendre le pouvoir en juillet par les urnes, mais ne le redonnera pas. La gauche a le pouvoir de stopper le rassemblement national avec une rupture avec le néolibéralisme. «À la CGT, la lutte de l'extrême droite, c'est notre ADN» souligne

François Leclerc du pôle revendicatif. Positionnement du fonctionnaire face à un politique d'extrême droite. Droit de réserve.



Appel du CN UFICT

<https://www.cgtservicespublics.fr>

Ufict > Activité Revendicative > Tracts



Ce fut aussi l'occasion de préparer le Congrès qui se déroule du 23 au 27 septembre 2024 au camping Les terrasses de l'Arquet à Martigues (Bouches-du-Rhône, 13) où plus d'une centaine de participant-es sont attendu-es.

REIMS

Abandon de la mise en œuvre du Complément Indemnitare Annuel modulable

Le 4 septembre, l'employeur a été contraint d'annoncer un sérieux coup d'arrêt à la mise en œuvre du CIA (Complément Indemnitare Annuel) modulable en 2024. Ainsi, il n'y aura pas, lors des entretiens annuels d'évaluation de l'année 2024, de mise en œuvre d'une part variable du CIA (ni à la baisse ni à la hausse). Le CIA versé en juin 2025 sera donc identique à celui de 2024. À l'écu au personnel qui évoquait l'avis de la Chambre régionale des comptes servant de prétexte à la tentative d'instauration du CIA modulable, l'UFICT-CGT a rappelé que, lors d'une séance plénière du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, la Direction générale aux Collectivités Locales

(DGCL) avait déclaré que le RIFSEEP (IFSE et CIA) en vigueur au sein des administrations territoriales rémoises (Grand Reims, Ville de Reims et CCAS) n'était pas conforme à l'esprit des décrets organisant ce régime indemnitare, mais était bel et bien conforme au texte, donc juridiquement conforme.

Ce recul de l'employeur est le résultat de 3 mobilisations : les agent-es et cadres, l'intersyndicale CFDT, CGT, FO, SUD et UFICT-CGT et les cadres évaluateur-rices A, B et agent-es de maîtrise qui ont pour bon nombre qualifié le CIA modulable d'usine à gaz, source de tensions et d'inégalités. L'UFICT-CGT restera donc vigilante afin que le CIA modulable soit enterré une fois pour toutes et ne revienne pas en 2026 par la fenêtre (2026, année d'élections municipales).

BAROMÈTRE TECHS UGICT-CGT

Catégorie B : professions invisibilisées et déclassées



Cette 10^e édition du baromètre annuel de l'UGICT-CGT/ViaVoice sur les professions intermédiaires a été réalisée quelques jours avant que l'extrême droite ne soit placée en tête des résultats des élections européennes, et que le Président de la République annonce la dissolution de l'Assemblée nationale.

Un déclassé confirmé par les chiffres

En 2024, le baromètre (<https://ugictcgt.fr/barometre-techs-2024>) confirme que le malaise des professions intermédiaires au travail est profond et que ces salarié-es subissent la perte de repères sur les qualifications.

- 49 % des professions intermédiaires considèrent que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur qualification, et 61 % avec leur implication au travail;
- 36 % déclarent que leur intérêt et le sens qu'ils et elles trouvent au travail ont tendance à diminuer;
- En 2024, **48 % des agent-es de catégorie B déclarent une part variable de salaire** (prime). Or, cette progression de la rémunération individualisée les rend, comme les cadres, davantage sensibles aux chocs conjoncturels.

Plus diplômé-es, mais des carrières bloquées !

Les professions intermédiaires sont de plus en plus diplômé-es. En 2018, 48 % d'entre

elles et eux étaient diplômé-es de l'enseignement supérieur, cette part atteint désormais 68 % parmi les professions intermédiaires de moins de 30 ans (Cereq). Le tassement des grilles indiciaires additionné à un quasi-arrêt de l'ascenseur social au travail (seul-es 46 % pensent qu'ils et elles peuvent accéder en catégorie A) engendre un fort sentiment d'injustice et de colère. Ce sentiment est exacerbé par l'action délétère des employeurs publics à geler les postes ou à bloquer les avancements de grades en ne nommant pas les agent-es suite à réussite au concours. L'inaction gouvernementale sur le dossier des salaires et la suppression des catégories professionnelles sont inacceptables.

Faisons des qualifications un enjeu de reconnaissance salariale

L'UGICT-CGT a décidé de faire de 2024 «l'année des professions intermédiaires» afin de les sortir de l'invisibilité et de porter avec force leur aspiration à la reconnais-

sance de leurs qualifications. L'UGICT-CGT revendique des mesures qui permettent de revaloriser les qualifications :

- La revalorisation du point d'indice et l'indexation de nouvelles grilles indiciaires sur les prix (voir tableau ci dessous);
- La reconnaissance des diplômes et de la qualification dès l'embauche et tout au long de la carrière en intégrant les primes dans le traitement indiciaire;
- La retraite à 60 ans avec une pension représentant au minimum 75 % du dernier salaire, la reconnaissance de la pénibilité et la prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite;
- Mais aussi une nouvelle étape de réduction du temps de travail par la semaine de 4 jours en 32 heures et le droit effectif à la déconnexion.

| Niveau de qualifications | | Situation actuelle | | | Proposition de refonte | |
|--------------------------|---------------|--------------------|-----------------|-------|------------------------|-------|
| Grille | Ref. diplômes | IM | Traitement brut | Écart | Traitement brut | Écart |
| B1 | BAC | 373 | 1836,20 € | 1,03 | 3000 € | 1,4 |
| B2 | BAC+2 | 376 | 1850,97 € | 1,04 | 3500 € | 1,6 |



<https://ugictcgt.fr/barometre-techs-2024>

à VOIR à LIRE



Éd. Delcourt — Jeff Pourquié et Taina Tervonen (2023)

À qui profite l'exil ? Le business des frontières fermées

À qui profite l'exil ? Le titre de ce roman graphique (BD) dit tout : au fil des pages, le lecteur part à rebours de l'Europe vers l'Afrique pour explorer les ressorts de ces voyages qui font tant de morts, coûtent si cher aux migrants, et servent toute une série d'intérêts (trafiquants, industriels de la défense, employeurs européens...). Avec la montée de l'extrême droite en Europe, une excellente analyse macro-économique avec quelques planches sur la CGT défendant les sans-papiers. Ouvrage à partager ou à offrir aux lecteur-rices dès l'adolescence.



avec quelques planches sur la CGT défendant les sans-papiers. Ouvrage à partager ou à offrir aux lecteur-rices dès l'adolescence.
<https://www.mediapart.fr/journal/politique/170524/sophie-binet-face-l-extreme-droite-il-est-minuit-moins-le-quart>

RELECTURE ENGAGÉE DE SOPHIE BINET DU PRO- JET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LA FRANCE D'APRÈS-GUERRE

Face à l'extrême droite qui ne cesse de gagner du terrain, il est minuit moins le quart, Sophie Binet entre en Résistance

Ce livre de 112 pages (9 euros) sur le programme du Conseil national de la Résistance, immense par sa portée, a été réédité par Grasset, à l'occasion du 80^e anniversaire. La préface signée notre Secrétaire Générale sonne l'alarme. macro-économique



Julie Gervais, Claire Lemerrier, Willy Pelletier,
Éditions Amsterdam, 18 euros.

LA HAINE DES FONCTIONNAIRES

L'expérience du CNR doit nous servir de boussole face à la montée de l'extrême droite

Après, *La Valeur du service public*, les mêmes auteurs livrent un aperçu des idées reçues, de scènes de la vie, de stéréotypes sur les agents d'entretien, les ouvriers des voiries, les secrétaires de mairie, les enseignants et bien d'autres. Le dénigrement des fonctionnaires n'est en réalité qu'un prétexte à la détérioration accélérée des services publics par le capital.

Ce livre est indispensable pour penser et organiser la riposte : il en va de notre bien commun.

FORMATION

24 SEPTEMBRE

WEBINAIRE

« MANAGEMENT ET PRÉVENTION
DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX »

30 SEPTEMBRE-4 OCTOBRE

**ÊTRE RESPONSABLE UGICT-CGT :
CONTENU, ANIMATION
ET DÉPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ
SPÉCIFIQUE**

**au centre de formation Benoit Frachon
(CGT) à Gif-sur-Yvette (91).**

» Inscriptions sur le site de l'UGICT :
UGICTCGT.FR/FORMATION/

MOUVEMENT SOCIAL

1^{ER} OCTOBRE

**TOU-TES EN MANIFESTATION
POUR GAGNER !**



Bulletin de l'UFICT-CGT des Services publics

www.cgtservicespublics.fr

Email : ufict@fdsp.cgt.fr

ISSN : 2823-9881

Directeur-riche de la publication :
Emmanuelle Polez, Jésus De Carlos

Crédit photos : sauf mention
expresse © UFICT-CGT

Tirage, routage : Imprimerie Rivet,
24 rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Bulletin d'adhésion



NOM PRÉNOM

ADRESSE

MAIL TÉL

À adresser à : UFICT CGT des Services publics - case 547-1 - 263 RUE DE PARIS 93515 MONTREUIL CEDEX
ufict@fdsp.cgt.fr - Contact : 01 55 82 88 29 - <https://syndicoop.fr/ufictsp> - <https://www.cgtservicespublics.fr>